

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Septembre 1879.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LA LOI FERRY.

Nous possédons aujourd'hui les résultats à peu près complets des décisions adoptées par les conseils généraux relativement à la loi Ferry.

Quatre-vingt-un conseils ont pris des résolutions ou se sont séparés sans avoir, au cours de la session actuelle, émis aucun vœu au sujet de la liberté d'enseignement.

Les conseils qui se sont prononcés pour ou contre la loi, dans la session actuelle, se répartissent en ce moment de la sorte :

Pour la loi... 29. Contre la loi... 34.

Et en comptant les conseils qui s'en sont tenus aux vœux par eux exprimés dans la session d'avril :

Pour la loi... 34. Contre la loi... 38.

5 conseils n'ont pas encore terminé leurs travaux : ceux de la Corrèze, de la Corse, des Hautes-Alpes, de la Gironde et du Rhône. Ce dernier a renvoyé au 8 septembre la discussion d'un vœu favorable.

4 conseils n'ont pas encore ouvert leur session : ceux de la Seine et des départements algériens.

Voici maintenant les noms des départements dont les conseils ont émis, au cours de cette session, des vœux hostiles ou favorables :

VŒUX HOSTILES :

Calvados. — Cantal. — Charente. — Charente-Inférieure. — Cher. — Côtes-du-Nord. — Dordogne. — Eure. — Haute-Garonne. — Gers. — Ille-et-Vilaine. — Indre. — Landes. — Loire-Inférieure. — Lot. — Lozère. — Maine-et-Loire. — Manche. — Mayenne. — Morbihan. — Nièvre. — Hautes-Pyrénées. — Basses-Pyrénées. — Haute-Saône. — Seine-Inférieure. — Somme. — Tarn.

Tarn-et-Garonne. — Vaucluse. — Vendée. — Vienne.

(Cinq de ces conseils sont en majorité républicains.)

VŒUX FAVORABLES.

Ain. — Aisne. — Allier. — Ardennes. — Aube. — Ariège. — Bouches-du-Rhône. — Côtes-d'Or. — Creuse. — Doubs. — Drôme. — Eure-et-Loir. — Gard. — Hérault. — Jura. — Isère. — Loir-et-Cher. — Loire. — Haute-Loire. — Marne. — Meurthe-et-Moselle. — Pyrénées-Orientales. — Saône-et-Loire. — Savoie. — Seine-et-Marne. — Seine-et-Oise. — Var. — Vosges. — Yonne.

24 conseils ont clos leur session sans statuer : ceux de l'Aveyron, Aude, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Belfort, Finistère, Indre-et-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Meuse, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Sarthe, Haute-Savoie, Deux-Sèvres, Haute-Vienne.

Sur ces 24 conseils, 7 avaient émis dans la session d'avril des vœux hostiles à la loi : ceux de l'Aveyron, Meuse, Orne, Pas-de-Calais, Nord, Sarthe, Finistère.

Deux avaient émis au cours de la même session des vœux favorables : ceux des Alpes-Maritimes et des Deux-Sèvres.

12 n'ont émis aucun vœu, soit au cours de cette session, soit au cours de la session précédente : ce sont les conseils des Basses-Alpes, Belfort, Loiret, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Haute-Savoie, Puy-de-Dôme, Ardèche, Oise, Aude, Indre-et-Loire et Haute-Vienne.

Ainsi 12 conseils ont refusé, malgré les pressantes invitations de M. Lepère et malgré les efforts de l'administration, de donner leur approbation à la loi Ferry.

Si l'on adjoint ces 12 conseils, qui ont tacitement condamné la loi Ferry, aux 38 conseils qui se sont formellement prononcés contre elle, on arrive à ce total :

CONTRE LA LOI... 50.

L'Agence Havas nous donne le relevé des voix dans les votes sur les vœux Ferry. De ce travail, il résulte que 872 conseillers se seraient prononcés contre la loi et 819 en faveur de la loi. Nous pensons que ces chiffres, en les supposant tous exacts, n'ont aucune valeur sérieuse. Pour établir la répar-

titution à peu près complète des conseillers hostiles ou favorables, il faudrait pouvoir tenir compte des motifs qui ont inspiré de très-nombreuses abstentions, et aussi des absences multiples à l'heure du vote, absences parfois involontaires et parfois calculées.

Quoi qu'il en soit, une chose reste acquise, c'est le grave échec subi par le gouvernement. Confiant dans les efforts de ses préfets et de ses différents fonctionnaires, dans les excitations d'une nombreuse presse ennemie du catholicisme, dans le succès de ses tentatives de pression administrative, le ministre avait cru devoir provoquer lui-même une sorte de petit plébiscite contre la liberté d'enseignement. Hélas ! le résultat de ce plébiscite a trompé son espérance. Sur quatre-vingt-un conseils généraux qui se sont prononcés ou qui ont clos leur session sans faire connaître leur avis, vingt-neuf seulement ont répondu favorablement à l'invitation ministérielle, deux, qui avaient émis des vœux favorables à la loi au cours de la session précédente, ont refusé de les renouveler.

Et encore si l'on examine de près les votes émis par ces 29 conseils généraux, on s'aperçoit que beaucoup d'entre eux ont une valeur très-relative pour ne pas dire négative.

Ainsi, dans l'Ain, le vœu a été adopté par 13 conseillers sur 36 ;

Dans l'Allier, par 12 conseillers sur 28 ;

Dans les Ardennes, par 13 conseillers sur 31 ;

Dans l'Aube, par 13 conseillers sur 28 ;

Dans l'Ariège, par 10 conseillers sur 20 ;

Dans le Doubs, par 13 conseillers sur 27 ;

Dans l'Hérault, par 16 conseillers sur 36 ;

Dans la Haute-Loire, par 13 conseillers sur 28 ;

Dans Seine-et-Oise, par 18 conseillers sur 36, etc.

Voilà des résultats dont le gouvernement n'a point le droit de se montrer très-fier.

En résumé, la manœuvre employée par

le parti Ferry pour opposer aux deux millions de voix du pétitionnement catholique une sorte de plébiscite organisé dans l'enceinte des conseils généraux a échoué piteusement. De nouveau, par la voix de la majorité de ses assemblées départementales, le pays a manifesté sa réprobation contre les ennemis de la liberté d'enseignement. Et nous avons la ferme confiance que le Sénat saura donner à la conscience publique la satisfaction qu'elle réclame avec tant de persistance.

LE RETOUR DES COMMUNARDS.

A part un cri vigoureux de : « Vive la Commune ! » qui, disent les dépêches, n'a pas trouvé d'écho, les amnésiés et graciés débarquant à Port-Vendres ont eu une attitude assez convenable.

D'ailleurs, il paraît que ce cri : « Vive la Commune ! » ne venait point du navire, mais de la terre.

Les déportés étaient exténués. Si le médecin du bord a pu déclarer que la santé de ses clients était excellente, cela veut dire qu'il n'y avait personne à l'infirmerie ; mais tous les témoins du débarquement s'accordent pour constater que la plupart de ces malheureux avaient grand-peine à se tenir debout.

On a crié aussi : « Vive la République ! » Cette exclamation paraît des groupes opportunistes de l'intérieur. Et puis : « Vive la France ! » — du côté des officiers.

Les déportés apparaissent, les uns après les autres, silencieux. Leur principale sensation était la fatigue ; leur principale préoccupation : « Comment allons-nous vivre ? »

Ils ne criaient pas, eux. Cependant on leur a donné à manger et à boire, et leur sagesse, faite d'accablement, pouvait s'évanouir à table.

M. le secrétaire général de la préfecture a prévu ce moment délicat.

« Partez, leur a-t-il dit, par le train de trois heures, et surtout méfiez-vous du vin

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FAIS CE QUE TU FAIS.

(Suite.)

— Vocation d'Abraham, dit le père Chanette, avec une solennité qui me glace le sang dans les veines.

Et, aussitôt, la voix solennelle reprend :

— Müller, dis-nous un peu, si tu es complètement réveillé, ce que tu entends par le mot de vocation.

Müller voudrait être au fond de la rivière ; Müller a la gorge sèche et la langue épaisse ; Müller, cependant, explique tant bien que mal que son cousin Heumann a eu la vocation d'être cuirassier, et que le fils de M. Waldeck a la vocation d'être prêtre. Müller n'a garde d'ajouter que sa vocation à lui serait d'être marin ; oui, il voudrait être marin : d'abord, pour quitter l'école, où il s'ennuie à périr ; et puis, pour aller sur mer, pour voir les pays où les singes passent leur vie à jeter des cocos aux marins. Cela, il en est parfaitement sûr ; car, de ses propres yeux, il l'a lu dans un livre qu'il déroba à tous les regards, derrière le grand coffre, au grenier.

Les camarades écoutent Müller ; mais c'est la figure du maître qu'ils regardent, tout prêts, soit à rire de Müller, soit à le considérer comme un puits de science, selon que le maître acceptera ou rejettera son explication. Car, avec Müller, on ne sait jamais d'avance à quoi s'en tenir, quand il dort les yeux ouverts, il répond par des coqs-à-l'âne ; quand il est bien réveillé, il ne manque ni de raisonnement, ni de bon sens.

Je ne sais pas si tout le monde est fait comme moi ; mais quand on m'écoute sans m'interrompre, je suis pris d'une sorte de fièvre nerveuse ; je parle, je parle, sans pouvoir m'arrêter ; et pour ne pas rester court, j'arrive à dire des choses que j'aurais bien mieux fait de garder pour moi. Comme le père Chanette me laissait aller sans faire aucun signe d'approbation ou d'improbation, je commençai à barboter, à chercher mes idées, et je fus sur le point d'avouer que ma vocation à moi serait d'être marin.

VI

Enfin, le père Chanette rompit le silence ; il était temps. Avec une condescendance et une bonté dont je me sens tout à fait indigné, il me dit que mon explication n'est pas mauvaise et dénota du bon sens, mais qu'elle est inexacte en ce qui concerne la vocation d'Abraham. Il se met alors à m'expliquer le vrai sens du mot vocation dans ce cas particulier.

Quoiqu'il s'adresse à moi personnellement, je suis hors d'état de le suivre et de le comprendre. Je frémis, en revoyant, après coup, le péril épouvantable auquel je viens d'échapper. Mes cheveux se dressent sur ma tête, à l'idée de l'esclandre que j'ai été sur le point de causer. J'ai beau faire, mes idées m'entraînent malgré moi. Ma sœur Catherine sera-t-elle discrète jusqu'au bout ? car elle est de moitié dans le secret de ma vocation. Je lui ai formellement promis de lui rapporter un singe, non pas un singe empaillé, comme celui qui guettait un scarabée dans le cabinet de M. Waldeck, mais un singe vivant et parlant. Car j'en suis encore à croire que les singes parlent ; et, au fait, pourquoi ne parleraient-ils pas ? les perroquets parlent bien. Quant aux perroquets, ceux que Catherine préfère...

Mais je m'aperçois que l'explication est terminée : premièrement, parce que l'on n'entend plus la voix du père Chanette ; secondement, parce que tous mes camarades se mettent les pouces dans les oreilles, et bourdonnent comme un essaim de mouches à miel. Ils marmotent du bout des lèvres la leçon de grammaire qui devra être récitée dans trois quarts d'heure.

— Où est-ce ?

Le camarade à qui s'adresse cette question est pris d'un second accès de fou-rire. Quand il s'est un peu calmé, il allonge vivement la main sur mon

livre, et, avec l'ongle du pouce, trace deux entailles profondes sur la page, l'une au commencement, l'autre à la fin de la leçon.

Je m'introduis aussitôt les deux pouces dans les oreilles, et je me joins avec une sincère ardeur au bourdonnement général.

Au bout d'une minute, il me semble que mes deux pouces sont brûlants comme du fer rouge, et je les retire pour un instant. Je risque un coup d'œil du côté de la chaire : le père Chanette s'est assoupi, les mains croisées sur le ventre, le menton perdu dans sa cravate. Personne que moi n'a l'air de s'en apercevoir, et je garde charitablement pour moi le secret de ma découverte. Après tout, le père Chanette n'est plus jeune, et si la classe l'ennuie autant que moi, il est bien excusable de faire un petit somme. C'est autant de pris sur l'ennemi.

Au moment où je recommence à bourdonner avec une frénésie désespérée, un petit scintillement de rayon de soleil m'arrive obliquement sur la joue droite ; c'est comme une caresse ; je me tourne un peu pour recevoir la caresse plus en plein. Alors, le soleil, au lieu de m'éblouir seulement la joue, se pose sur l'extrémité des cils de mon œil droit. Je cligne involontairement les yeux ; aussitôt, ô merveille ! entre mes cils demi-clos, j'entrevois toutes les couleurs de l'arc-en-ciel ; oui, elles y

du pays ; il porte facilement à la tête, et c'est un mauvais conseiller... »

Ce factionnaire est un homme avisé. Si les déportés se sont conformés à son petit discours, le gouvernement opportuniste aura raison de lui donner de l'avancement.

Dans le vin la vérité, dit le proverbe... C'était l'écueil à éviter. Il est évité ; soit.

Est-ce à dire que les déportés et leurs amis de France soient convertis ?

Est-ce à dire que ces gens-là soient reconnaissants au gouvernement actuel de l'amnistie bâtarde qu'il a accordée ?

Est-ce à dire que la majorité opportuniste soit bien vue des nouvelles couches ?

Si les 410 passagers du Var sont matés par un dur exil, il y a des milliers de communards qui n'ont pas souffert et qui n'en ont que plus soif de la revanche.

Voyez les nouvelles couches de Bordeaux... Ecoutez les acclamations qui, samedi soir, accueilleraient la lecture d'une lettre du citoyen Rochefort...

Le silence des déportés nous paraît contenir plus de menaces que de résignation.

L'Union dit, au sujet des amnisties :

« Le débarquement des amnisties à Port-Vendres s'est effectué sans incidents. Les cris de *Vive la République* ont été évidemment poussés par la foule des curieux et par les amnisties eux-mêmes, et même un cri de *Vive la Commune* s'est fait entendre et a jeté un certain froid sur ce retour triomphal des communards.

Le Var est entré à Port-Vendres lundi matin ; il avait à son bord 410 amnisties, tous hommes. Immédiatement, le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le délégué de la sûreté générale, le capitaine des douanes, le commissaire de police, accompagnés du service sanitaire, se sont fait transporter à bord. Le plus grand nombre des passagers avaient été fort éprouvés par le mal de mer, mais on n'avait à signaler aucun cas de maladie à bord.

Des feuilles de route et des indemnités variant de 2 à 5 fr. ont été ensuite distribuées aux communards, puis le débarquement a commencé.

Une foule immense couvrait les quais et a reçu avec enthousiasme ces frères et amis aux cris répétés de : *Vive la République ! Vive l'amnistie !*

Rien n'avait été épargné pour recevoir dignement ces graciés ; on n'en aurait pas plus fait pour recevoir nos soldats victorieux au retour d'une campagne heureuse : des tables étaient dressées le long des quais et du vin et de la viande étaient distribués en abondance aux nouveaux arrivants.

Les amnisties sont montés en chemin de fer à trois heures à destination de Paris, l'embarquement s'est opéré avec calme, mais il a été difficile à cause de la grande quantité de bagages.

Le train n'a pu partir qu'à sept heures vingt du soir, avec un retard de trois heures...

Le communard Henri Rochefort avait envoyé un télégramme de félicitations pour saluer l'arrivée de ses anciens compagnons

de déportation. C'est le citoyen Olivier Pain, un autre communard gracié, qui a lu la dépêche de Rochefort. Le comité Blancqui avait également envoyé une adresse chaleureuse, et le vieux Blancqui, lui-même, le triomphateur de Bordeaux, a adressé la lettre suivante aux nouveaux arrivants :

« Je souhaite la bienvenue aux nobles défenseurs de la République qui, après huit années de tortures en déportation, touchent enfin aujourd'hui le sol de la mère-patrie. »

Rien, on le voit, n'a manqué au bonheur de ces héros de la Commune. »

Chronique générale.

C'est M. Jules Simon qui a été informé, le premier, des résultats du vote des conseils généraux relativement aux lois Ferry. Les renseignements lui sont arrivés de toutes parts, envoyés par les conseillers qui partagent sa manière de voir, et il a connu le résultat général bien avant le gouvernement.

Le gouvernement ne paraît pas disposé à seconder les intentions des conseils municipaux de Paris et de Lyon, pour l'institution d'une fête municipale annuelle le 24 septembre.

On nous affirme que le ministre de l'intérieur, pour son compte, ne sanctionnera pas les délibérations à ce sujet des deux municipalités.

On annonce de Bordeaux la réapparition de la candidature Lavertujon pour le scrutin de ballottage du 4 septembre.

Le *Voltaire* croit savoir qu'une nouvelle candidature républicaine va surgir à Bordeaux pour le second tour de scrutin.

MM. Achard et Métadier se désisteraient en faveur du nouveau candidat.

Le gouvernement compte que cette candidature pourra rallier les suffrages des divers membres du parti républicain et qu'elle sera assez sympathique pour amener au scrutin les abstentionnistes de dimanche.

L'avant-dernière nuit, à Paris, non-seulement le quai de la gare d'Orléans était bordé d'agents à qui des fonctionnaires en bourgeois transmettaient de minute en minute les mots d'ordre les plus mystérieux, mais, dans la cour d'arrivée, on voyait un épais bataillon de gardiens de la paix.

D'innombrables agents de la préfecture étaient échelonnés sur le boulevard de l'Hôpital et sur le pont d'Austerlitz. Il y en avait jusqu'à la Bastille.

D'après certains renseignements puisés dans le monde gouvernemental, le *Gaulois* croit savoir que M. Jules Grévy n'est pas éloigné de penser qu'il serait peut-être sage de se présenter devant les Chambres avec un cabinet nouveau.

Le *Soleil* prétend que le candidat officiel pour le scrutin de ballottage de Bordeaux pourrait bien être soit M. John Lemoine, soit M. Edmond About.

Le ministre de la guerre partira le 5 septembre pour une tournée d'inspection, mais il n'annoncera pas à l'avance ni sa visite ni son itinéraire, afin que son inspection soit inopinée.

Toutefois il passera les journées de dimanche et de lundi à Cherbourg avec le ministre de l'agriculture et du commerce.

M. Gambetta a été sollicité, par une adresse de la municipalité de Montbéliard, d'assister à l'inauguration de la statue du colonel Denfert-Rochereau, mais il a répondu qu'il lui était impossible, en ce moment, d'assister à aucune cérémonie publique dans laquelle il serait obligé de prendre la parole.

La *Marseillaise*, qui a été presque seule à soutenir ouvertement la candidature Blancqui, ne peut contenir la joie qu'elle éprouve.

En réalité, dit-elle, Blancqui peut être considéré dès aujourd'hui comme l'élu de la première circonscription de Bordeaux.

Et maintenant, que va faire la Chambre ? Que va devenir le ministère ?

On demandera peut-être encore une fois l'invalidation de Blancqui ; mais l'obtiendra-t-on ?

Que la Chambre y prenne garde : annuler une seconde fois le verdict des électeurs de Bordeaux, c'est entrer en lutte ouverte avec le suffrage universel, le peuple souverain.

Et d'ailleurs, Blancqui invalidé serait élu une troisième fois, une quatrième fois. La constance et la fermeté des électeurs bordelais ne se laisseront pas pour si peu.

C'est la cause de l'amnistie qu'ils défendent, et ils la défendront jusqu'au bout. Il y a d'autres proscrits par-delà la frontière, d'autres absents dont l'exil est tout aussi immodéré que l'était la captivité de Blancqui. Ceux-là rentreront, eux aussi, par la volonté toute-puissante des électeurs.

Le ministère n'aura donc, en face de cette éclatante manifestation de la souveraineté nationale, qu'une seule chose à faire : s'incliner et disparaître.

Et l'amnistie, refusée par le gouvernement, refusée par la Chambre opportuniste, se trouvera proclamée par le suffrage universel.

Il est bien que les choses soient ainsi. »

sont toutes ! Communiquerai-je à mes voisins une découverte si extraordinaire ? Sans aucun doute ; il y a des choses qu'on n'a pas le droit de garder pour soi tout seul. Au fait, j'attendrai la fin de la classe, ce sera plus convenable. Il me semble qu'en ce moment je fais un sacrifice héroïque, et je me flatte de l'idée, qu'après tout, je vaud mieux que ma réputation. Mais, par exemple, si je pousse le scrupule jusqu'à respecter le travail de mes voisins, il ne m'est pas interdit, je pense, de renouveler sur mon œil gauche l'expérience qui m'a si bien réussi sur mon œil droit. L'expérience est faite, à mon entière satisfaction ; il ne me reste plus qu'à introduire de nouveau mes pouces dans mes oreilles et à étudier ma grammaire.

Comme ma figure est tournée du côté de la fenêtre, je ne puis m'empêcher de remarquer que le ciel est d'un bleu admirable, humide, profond et transparent à la fois ; il y a dans cette couleur quelque chose de fin et de soyeux qui me fait songer à la robe de satin bleu de M^{me} la comtesse de Berkheim ; je veux parler de cette robe qu'elle portait dimanche dernier, à la messe, pour quêter. La fenêtre, une vraie fenêtre d'école ou de prison, s'ouvre très-haut au-dessus de nos têtes. Aussi, nous ne pouvons rien voir de ce qui se passe au dehors. Comme je suis en train de maudire très-

sincèrement l'architecte qui a fait le plan de la maison d'école, et les maçons qui l'ont bâtie, je remarque sur le bleu du ciel une série de petits nuages d'argent qui ont l'air de se poursuivre. Au même moment, j'entends très-distinctement le son de la cloche du village de Freudenstein qui sonne un mariage ; aussitôt je pense en moi-même : « Le vent vient de Freudenstein et passe sur le parc et les bois de Berkheim. »

Involontairement, je m'appuie sur le coude gauche, je pose ma joue sur ma main, les yeux toujours fixés sur le ciel, et songeant à cette brise qui emporte les volées de cloche de Freudenstein par-dessus les grands bois de Berkheim. J'entends pour ainsi dire le bruissement de la feuillée au sommet des grands arbres.

Quand le vent vient de Freudenstein, c'est signe de beau temps chez nous ; quand par bonheur ce vent-là souffle un jeudi ou un dimanche, nous nous en allons dans le bois de Berkheim, avec mon ami Crespel, ma sœur Catherine, mon petit frère Frantz, et leur camarade Hitmans.

Il y a là, au pied des rochers de l'Aigle, un petit coin que nous connaissons bien et où nous retournons toujours. C'est une clairière où il y a toujours, en été, des herbes qui vous montent plus haut que le genou, des plantes qui sentent bon, des myrtilles dont on se régale dans la saison, et des quantités de papillons.

Les rochers de l'Aigle coupent le vent. Aussi, il n'y a jamais que les hautes branches des arbres qui remuent avec un bruit de ruisseau quand le vent est doux, et de cascade quand il est plus fort.

Au pied des arbres, dans le bois, c'est un silence qui nous fait toujours un peu peur ; aussi nous parlons tout bas comme dans une église. Dans la clairière, nous sommes chez nous ; et nous ne nous gênons pas pour crier, pour rire et pour faire les fous. Crespel et moi, nous donnons la chasse aux papillons ; des petits cueillent des myrtilles à pleins paniers. Hitmans, lui, comme un gros paresseux, se couche tout de son long dans l'herbe fraîche ; mon petit frère va s'asseoir à côté de lui. Catherine leur raconte des histoires tout en tricotant, car on n'a jamais vu Catherine inoccupée. Jeudi dernier...

Eh bien, Müller, voyons un peu cette leçon de grammaire.

Ces paroles si simples me firent autant d'effet que si l'on avait tiré un coup de canon pas loin de mon oreille. Je tressautai sur mon banc, et mon livre tomba par terre ; je jetai un regard suppliant à la pendule, mais la pendule marquait impitoyablement onze heures. Ainsi, je venais de passer près d'une heure dans les bois de Berkheim.

Pour la troisième fois, l'*Ordre* se dit autorisé par le prince Napoléon à déclarer de la manière la plus formelle qu'il n'y a rien, absolument rien de vrai dans la conversation publiée par le *Figaro*.

S'inclinant ironiquement devant ce démenti, le *Figaro* répliqua de la sorte :

« Nous nous inclinons, et, reprenant chacune des assertions dont nous avions affirmé la parfaite authenticité, nous y opposerons le démenti catégorique qui nous est adressé. »

Il est faux que le prince Napoléon ait eu de sérieuses raisons de ne point aller rendre visite à l'Impératrice le jour des funérailles de l'infortuné Prince impérial ?

Donc, c'est par mépris pour les plus élémentaires convenances qu'il s'en est abstenu.

Il est faux que le prince Napoléon soit fermement résolu à respecter le gouvernement actuel ? Il est faux qu'il ait pour les coups d'Etat une invincible répulsion ? Il est faux qu'il compte sur les agissements des républicains pour préparer la restauration de l'Empire, et que, pour tenter cette restauration, il veuille attendre patiemment le suicide de la République ?

Donc, le prince ne reste en France que pour ourdir plus aisément des complots contre le régime que le pays a librement choisi et dont il entend faire paisiblement l'expérience.

Il est faux que le prince Napoléon ait, en Crimée, montré quelque bravoure ?

Donc il est vrai qu'il manque totalement de prestige de la gloire militaire, que le neveu du général Bonaparte aime médiocrement les champs de bataille ; donc il mérite le renom de rare lâcheté dont il jouit dans le peuple et dans l'armée.

Il est faux que le prince Napoléon entende donner ou seulement laisser aux prêtres les libertés nécessaires à l'entier accomplissement de leur apostolat ? Il est faux qu'il soit opposé à la persécution religieuse dont les projets Ferry sont le début ? Il est faux qu'il se soit séparé, sur ce terrain, de ses alliés de 1877 ?

Donc le prince est bien ce qu'on l'a fait : l'athée qui se glorifie d'insulter publiquement aux croyances de la grande majorité de ses concitoyens en faisant gras le vendredi-saint ; l'intolérant qui applaudit en espérant pouvoir un jour concourir à la guerre aujourd'hui déclarée contre les catholiques.

Il est faux que le prince Napoléon soit d'avis que sa famille, après la mort du prince impérial, n'a plus à prendre la revanche de Sedan ?

Donc la conséquence première et fatale de la restauration de l'Empire, le don de joyeux avènement du prince, serait une guerre immédiate avec l'Allemagne.

Il est faux que, s'il arrive au pouvoir, le prince Napoléon cherche à s'attacher par la confiance les classes élevées ?

Donc, à l'exemple de son cousin, il saura habilement exploiter les appétits des masses et laisser aux passions populaires une licence intermittente, afin de terroriser les riches ; il divisera, lui aussi, pour régner ; et la démocratie césarienne qu'il nous promet ne se distinguera de celle du second Empire que par des aspirations plus opposées aux principes conservateurs !

On voit ainsi, par ce qui est démenti, ce qui doit être affirmé.

Est-ce donc bien là, en vérité, le programme du prince Napoléon ? Si oui, nous sommes enchantés d'en recevoir l'aveu ; le gouvernement est averti ; les honnêtes gens sont prévenus.

L'*Ordre* sera-t-il maintenant satisfait ? Le *Petit Caporal*, tout en s'en référant contre le récit du *Figaro* au démenti du *Gaulois*, s'écrie de son côté :

« La pièce est donc terminée, le rideau tombé ; mais, il faut bien le dire, le public n'est pas complètement satisfait. »

Il ressort de tout cela une conclusion que nous demandons la permission de tirer.

Le prince Jérôme tient à s'enfermer dans un nuage, comme les héros d'Homère. C'est l'*Harpocrate de la politique*, un César avec le doigt sur la bouche.

Il s'est aperçu — un peu tard — que si la parole est d'argent, le silence est d'or, surtout le silence d'un prince.

Cette attitude mystérieuse est fort prudente assurément ; mais, à coup sûr, elle manque de netteté.

» Puisque le *Figaro* n'est pas en état de prouver que son récit était exact, on voit bien en somme ce que ne dit pas le prince Jérôme; mais on ne voit, hélas! ni ce qu'il dit, ni ce qu'il veut.

» Et nous ne sommes pas plus avancés qu'auparavant. »

RETOUR A 1793.

Divers membres du Conseil municipal de Paris ont annoncé la semaine dernière à leurs collègues qu'ils étaient dans l'intention de déposer une proposition portant que, dans la dénomination des rues de Paris, on fit disparaître, à partir du premier janvier prochain, le mot *saint* partout où il se trouverait, ainsi que la Convention l'avait décidé pour toutes les communes de France.

Par décret du 2 septembre

M^r Guilbert, évêque de Gap, est nommé à l'évêché d'Amiens, vacant par le décès de M^r Bataille.

M. l'abbé Roche (Ludovic), professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la faculté de théologie de Paris, est nommé à l'évêché de Gap, en remplacement de M^r Guilbert, appelé à l'évêché d'Amiens.

M^r Roche est né à Serrière (Ardèche), le 5 février 1828.

L'entrevue de l'empereur Guillaume avec le Czar a dû avoir lieu hier, à 4 heures du soir, à Alexandrova.

LA BANDE ABADIE

L'horrible bande Abadie, Gille et consorts, dont les journaux de Paris ont tant parlé, vient de comparaître devant la cour d'assises de la Seine, où elle a occupé cinq audiences, du 25 au 31 août.

Cinq jeunes gredins étaient accusés, on le sait, d'avoir assassiné la femme Basengeaud, débitante de vins à Montreuil-sous-Bois, et d'avoir commis plusieurs vols qualifiés. Voici leurs noms :

1° Emile Abadie, né à Rochefort (Charente-Inférieure), qui atteindra sa 19^e année le 7 décembre prochain.

2° Pierre Gille, né à Paris, qui aura 17 ans le 21 septembre;

3° Victor-Auguste Claude, né à Paris, qui aura 19 ans le 13 octobre;

4° Auguste Charton, qui vient d'atteindre sa 13^e année;

5° Nicolas-François Farigoule, âgé de 16 ans et 3 mois.

Abadie et Gille ont été condamnés à la peine de mort.

Claude a été condamné à sept ans de réclusion.

Charton et Farigoule seront mis en correction pour deux années.

Le jury avait admis des circonstances atténuantes en faveur des trois derniers.

Nous avons eu, comme bien d'autres, la curiosité d'aller jeter un coup d'œil, à la cour d'assises, sur ces sinistres petits drôles, dont le plus âgé n'a pas 19 ans.

Le chef et la forte tête de la bande, Abadie, est de moyenne taille, le teint pâle, le front bas, la tête petite, l'œil mauvais, les lèvres épaisses, — un peu le type d'un Kalmouk.

Gille forme avec lui un contraste parfait: sa physionomie douce, ses joues roses, ses yeux bleus, ses cheveux blonds préviennent en sa faveur; mais, en y regardant de près, on trouve dans son expression et dans ses gestes un peu de sournoiserie.

Claude se rapproche du même type; blond et imberbe comme Gille, il a seulement la figure plus replète et aussi plus vicieuse.

Farigoule est un avorton d'une laideur achevée.

Charton, au contraire, qui n'a que treize ans, en paraît avoir bien davantage, surtout par l'expression de la physionomie: la couleur de la peau, qui ressemble à celle d'un mulâtre, et celle de ses cheveux très-noirs, contribuent encore à vieillir ce gamin, dont l'œil roule dans son orbite avec une vivacité étrange.

Ce procès nous introduit tout à fait dans les bas-fonds parisiens, et M. Zola y pourrait trouver des types pour ses prochains ouvrages. Trois d'entre eux d'ailleurs, Gille, Abadie et Claude, avaient figuré dans *Le sommoir*, à l'Ambigu. Il y a une harmonie des

choses, et ce détail complète heureusement leur carrière.

Gille et Abadie sont les plus instruits: celui-ci est un beau parleur; celui-là un musicien, qui sait le piano et le cornet à piston.

Certaines feuilles qu'il n'est pas besoin de caractériser autrement ne manqueraient pas de faire remarquer que quelques-uns de ces abominables gamins ont suivi les cours d'un patronage et que c'est même là qu'ils se sont connus. Quand on ne trouve pas dans sa famille une atmosphère morale, des influences et une éducation religieuse qui puissent seconder les enseignements du patronage, ce n'est pas avec des natures comme celles d'Abadie et de Gille qu'on en tire profit. Ils y venaient le soir, irrégulièrement, après avoir tout le jour battu le pavé de Paris.

Par goût, ils se réunissaient plus volontiers dans la crémérie mal famée de la rue de Reuilly, mais Abadie tenait à apprendre. Il voulait être un bandit lettré. L'ambition de ce garçon éclate dans le règlement en 12 articles qu'il avait rédigé pour sa troupe.

Claude était naturellement laborieux. Il a été débauché par son père, ivrogne qui venait le prendre à son atelier pour l'emmena boire. Farigoule est l'aîné de ses enfants naturels.

La femme Forpille, la femme Basengeaud, le cabaret de Montreuil, le lavoir des Jullemier, tout est de la même nature et de la même couleur dans cette affaire encore plus répugnante que sinistre.

Ceux qui sont venus à la séance dans l'intention de se procurer des émotions terribles auront été déçus dans leur attente. On est écœuré plus qu'épouventé, et d'ailleurs M. le conseiller Mathieu Devienne, qui présidait les assises, comme à l'affaire Barré et Lebiez, a une façon d'interroger, en entremêlant ses questions d'explications lentes et interminables, qui aurait trouvé moyen d'enlever tout intérêt dramatique à l'interrogatoire de la bande de Cartouche.

Mardi, à trois heures, Gille et Abadie, tous deux condamnés à mort, ont signé leurs pourvois en cassation.

Dans la soirée, ils ont été transférés de la Conciergerie à la Roquette, où ils occupent les cellules réservées aux condamnés à mort.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici quel a été le résultat des courses de vélocipèdes qui ont eu lieu dimanche dernier à Doué-la-Fontaine :

Première course (seniors), 3,240 mètres. 1^{er}, M. Delaunay, de Saumur. — 2^e, M. Jouanne, de Saint-Florent. — 3^e, M. Bouveret, de Saumur.

Deuxième course (juniors), 2,880 mètres. 1^{er}, M. Alzard, de Saumur. — 2^e, M. Porcher, d'Angers. — 3^e, M. Marche, de Saumur.

Course de consolation, 900 mètres. 1^{er}, M. Taquet, de Saint-Florent. — 2^e, M. Menier, de Saumur.

Nous avons reçu ce matin un compte rendu des fêtes de dimanche, à Doué-la-Fontaine. Nous le publierons demain.

Des courses de vélocipèdes ont eu lieu dimanche à Sablé (Sarthe), à l'occasion du Comice agricole.

M. Hart, de Saumur, est arrivé premier dans la course de seniors et dans celle de fond.

Ses concurrents, qui ont obtenu dans ces deux courses les 2^e et 3^e prix, sont: M. Gauthier, d'Angers, et M. Nadal, de Pellouailles.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Aux régates internationales qui ont eu lieu à Paris, dimanche dernier, la périssoire *Baladiche*, de Saumur, a remporté un 2^e prix. »

Thouaré. — La musique de Thouaré vient de se reconstituer en Société privée; c'est à ce titre qu'elle a pu être admise (quoiqu'on ait fait pour l'en empêcher), à prendre part à la fête musicale organisée par la municipalité de Doué-la-Fontaine, et y recevoir les applaudissements du public.

Grâce, du reste, à l'hospitalité qui est offerte aux musiciens de Thouaré, tantôt par l'un, tantôt par l'autre, et quelquefois bien près, très-près même de l'habitation des provinciaux de Thouaré, ceux-ci peuvent s'exer-

cer à jouer les morceaux de leurs répertoires. (Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Le Congrès des directeurs des Associations ouvrières catholiques s'est ouvert lundi à Angers.

A six heures du soir, les congressistes ont été présentés à M^r Freppel, évêque d'Angers, au palais de l'Université, dans la grande salle de la bibliothèque, arrangée pour la circonstance.

A sept heures et demie, un salut solennel a été chanté à la cathédrale. M^r Freppel officiait.

A huit heures, a eu lieu la première assemblée générale dans la salle synodale de l'Evêché. Après l'installation du bureau d'honneur, M^r l'Evêque d'Angers a prononcé un discours.

LONGUE.

On écrit de Longue, 30 août, au *Patriote de l'Ouest* :

« Voici les renseignements que vous m'avez demandés sur les diverses récoltes dans la contrée. »

» Les fromentis, récolte au-dessous de la moyenne.

» La récolte du seigle est également au-dessous de la moyenne.

» Bonne récolte ordinaire en orges et avoines.

» Il y a aussi une bonne récolte de foin dans le pays. Le prix actuel du foin est de 65 francs, en moyenne, les 750 kilogrammes.

» Les apparences pour la récolte de la vigne sont peu satisfaisantes; on évalue la récolte à un tiers d'une année moyenne.

» Quant au chanvre, il en a été très-peu semencé cette année par suite des fréquentes inondations qui ont eu lieu. On espère, dans les terrains semencés, une récolte ordinaire comme apparences. »

POITIERS.

Mignon est arrivé mardi soir à Poitiers, par le train de quatre heures; il était escorté par deux gendarmes, dont l'un avait eu la précaution de s'attacher avec son prisonnier pour qu'il ne prenne pas fantaisie à celui-ci de s'en aller sans lui.

Des mesures exceptionnelles sont prises à la prison pour empêcher une nouvelle évasion de Mignon.

Mignon est venu à Poitiers à petites journées, c'est-à-dire qu'il ne voyageait que le jour, la nuit il était incarcéré dans les prisons situées à proximité des lignes qu'il parcourait.

En attendant son arrivée, pendant quelques jours on a fait à la maison d'arrêt de Poitiers les préparatifs nécessaires pour le recevoir. Le *tapissier* mettait la dernière main aux appartements qui lui étaient destinés; nous pouvons ajouter que si Mignon s'évade une deuxième fois avec les mesures de précautions qui sont prises, il ne faudra plus compter le retenir!...

CONSEILS ET RECETTES.

GUERISON RADICALE GARANTIE DES CHEVAUX COURONNÉS.

On lit dans le *Journal des Campagnes* :

Dans le courant du mois de novembre 1877, un de nos collaborateurs, M. Hupp, nous adressait sous la rubrique ci-dessus une note que nous avons immédiatement publiée, par laquelle il nous disait avoir obtenu des cures merveilleuses pour la guérison des chevaux couronnés, et engageait les personnes qui feraient usage de sa recette de vouloir bien nous informer des résultats obtenus. Depuis, nous avons reçu plusieurs lettres confirmant pleinement les bons effets de ce remède, et les ayant publiées, un grand nombre de nos abonnés nous ont demandé de vouloir bien leur adresser le numéro dans lequel se trouve cette recette. Nos numéros de collection se trouvant épuisés, nous pensons être agréable à nos lecteurs en publiant de nouveau cette recette. — La voici :

« Remplissez une bouteille de la contenance d'un litre avec un tiers de sel de cuisine préalablement séché sur le feu, et deux tiers d'eau-de-vie de cognac ou de marc au besoin; bouchez soigneusement et agitez très-vivement assez longtemps pour saturer parfaitement de sel le liquide. Laissez reposer de façon à ce que l'eau-de-vie devienne claire et limpide par le complet dépôt du sel

au fond. Evitez de brouiller le liquide au moment de l'employer, imbitez des compresses assez épaisses pour pouvoir être ultérieurement humectées, sans enlever les genouillères qui serviront à les maintenir, en empêchant le cheval de les arracher.

» Ne craignez pas de vous servir ou tout au moins de faire promener un cheval soumis à ce traitement afin d'éviter qu'une cicatrisation opérée durant un repos trop prolongé ne rétrécisse peut-être les tissus.

En moins de quinze jours, des genoux bien soignés, eussent-ils été complètement excoriés jusqu'aux os, seront recouverts d'un duvet de poils naissants.

L'alcool favorise le développement des bourgeons charnus, et le sel agit comme désinfectant, contre la supuration.

Faits divers.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

New-York, 1^{er} septembre.

» Une perturbation précédée par une dépression arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège et affectant celles de France entre le 3 et le 5. Pluies du Sud en retournant au Nord-Ouest, bourrasques, forts vents et éclairs.

Lundi matin est mort, au Val-de-Grâce, un malheureux sous-officier du 42^e régiment d'artillerie, victime du devoir.

Il y a quatre ans, le maréchal des logis Sechenet a poursuivi avec trois de ses camarades dans les rues de Tienen, où il était en garnison, un chien enragé; il l'a étranglé avec ses mains, non sans difficultés, car le chien est parvenu à le mordre, lui et ses camarades. Ces derniers sont morts quelques jours après Sechenet n'a rien ressenti et a été renvoyé quelques semaines plus tard dans son régiment, à Vincennes, après avoir obtenu une médaille de sauvetage.

Il y a cinq ou six jours, il s'est senti incommodé. Croyant à une légère indisposition, il a pris un purgatif. Voyant que ce remède ne le remettait pas en état, il s'est adressé au docteur, en lui disant qu'il ne se sentait pas à son aise, qu'il avait mal à la gorge, et qu'il ne pouvait pas avaler d'eau.

Le docteur a reconnu aussitôt tous les symptômes de la rage, et a fait entrer le sous-officier à l'hôpital de Vincennes. Samedi soir, il a été évacué sur le Val-de-Grâce, où il est mort dans d'affreuses douleurs.

Sommaire du *MAGASIN PITTORESQUE* (août 1879), à 60 centimes par numéro mensuel. — *Quai des Grands-Augustins*, 29, à Paris.

Texte.

Le Racommodeur de balence. — Les Sauvages du Brésil (suite). — Rivière de Gènes. — Fais ce que tu fais, nouvelle (fin). — Quinterotes. — Une Hécatombe de kangourous. — Sentences et proverbes extraits des livres de la tradition juive (suite). — Le Harfang, Chouette des neiges. — Manières diverses de saluer. — Jobelins et Uraniens. — L'abbaye d'Averbode. — Duplessi-Bertaux. — Un observateur de caractères. — Les Étudiants chinois. — La première académicienne. — Scribes et érudits au quinzième siècle. — Le Château de Saint-Privat (Gard). — Comment il fallait écrire à un prince. — Les Satellites de Mars. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite). — Personnel de la marine en Europe. — Restauration des manuscrits. — Système atmosphérique d'extraction dans les puits de mine. — L'Église Saint-Celse, à Milan. — Le Procès d'Enguerrand de Couci. — Notes sur la prononciation française (suite). — Le Comte de Forbin, chef d'escadre sous Louis XIV. — Un Réve. — Un Cocher du cirque. — Répétiles: Achrochorde; Vipère à six cornes.

Gravures.

Un Racommodeur de balence sous Louis XVI, peinture par Baader. — De Gènes à la Spezia: Monégia, Carnogli. — Coffret (reliquaire) en fer ciselé et doré (Musée national de Munich). — Le Harfang ou la chouette des neiges. — Plan de l'ancienne abbaye d'Averbode (Belgique) en 1726. — Fête pour le retour de l'Enfant prodige, par Duplessi-Bertaux. — Un Enlèvement, miniature d'un manuscrit du quinzième siècle. — Ruines du château de Saint-Privat (Gard). — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789: Boucher (4 grav.). — Tube atmosphérique de mine dans les puits Hottinguer. — Église Saint-Celse, à Milan. — Louis IX et Enguerrand de Couci, peinture par Olivier Merson. — Claude de Forbin (1656-1733). — Voilà l'ennemi! peinture par Antigna. — Muséum d'histoire naturelle: L'Achrochorde de Java; la Vipère à six cornes. — Goupillon du quinzième siècle, à Coire (Suisse).

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; Gondrand; Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les plus pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DEPARTS	ARRIVÉES
DE SAUMUR	A POITIERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.
8 h. 10 —	10 h. 54 matin.
1 h. 25 soir.	4 h. 50 soir.
4 h. 55 —	9 h. 16 soir.
7 h. 40 —	11 h. 35 —

DEPARTS	ARRIVÉES
DE POITIERS	A MONTREUIL
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.
10 h. 45 —	5 h. 14 soir.
12 h. 15 soir.	3 h. 35 —
6 h. 45 —	10 h. 22 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gerant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	83 80	83 80	02			Crédit Foncier colonial	427 50	2 50			Canal de Suez	725	2 50		
3 % amortissable	83 90	83 90	10			Crédit Foncier, act. 500 f.	910	10			Crédit Mobilier cap.	1185			
4 1/8 %	115 75	115 75	20			Obligations foncières 1877	388				Société autrichienne	591 35		3 75	
5 %	117 00	117 00	20			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	710				OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor	517	517	50			Crédit Mobilier	721 25	20 25			Orléans	387 50			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336	336	2			Crédit foncier d'Autriche	698 75	3 75			Paris-Lyon-Méditerranée	386			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517	517	50			Est	737 50	2 50			Est	385			
— 1865, 4 %	538 50	538 50				Paris-Lyon-Méditerranée	416 50				Nord	390			
— 1869, 3 %	419 50	419 50				Midi	861 25				Ouest	386			
— 1871, 3 %	407	407				Orléans	1185				Midi	382 50			
— 1875, 4 %	530	530	1			Ouest	786 25	3 75			Paris (Grande Ceinture)	395			
— 1876, 4 %	539	539				Compagnie parisienne du Gaz	1342 50	7 50			Paris-Bourbonnais	384			
Banque de France	3150	3150	10			C. gén. Transatlantique	615				Canal de Suez	578			
Comptoir d'escompte	860	860	3 75												
Crédit agricole															

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR**

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — soir, —	
3 — 32 — — — express, —	
7 — 15 — — — omnibus, —	
10 — 37 — — — (s'arrête à Angers)	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 16 minutes du matin, direct-mixte,	
8 — 21 — — — omnibus,	
9 — 40 — — — express,	
12 — 40 — — — soir, omnibus-mixte	
4 — 14 — — — omnibus-mixte,	
10 — 28 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

**VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UNE MAISON
ET DÉPENDANCES**

D'une Écurie et d'un Jardin
Le tout situé à la Poterie, communes de Chanteloup et de Nuillé, arrondissement de Cholet,
Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean Grenouilleau, ci-après dénommé.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-huit septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet.

On fait savoir :
Qu'en exécution d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de Saumur, le cinq juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré ;
Et à la requête de M^{me} Marie Brémont, sans profession, veuve de M. Jean Grenouilleau, demeurant aux Souches, commune de Cernusson, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Louis-Germain et Jean-Émile Grenouilleau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M. Jean Grenouilleau, décédé ;

Lesdits mineurs, héritiers bénéficiaires de M. Grenouilleau, leur père, suivant acceptation faite au greffe du tribunal civil de Saumur, le deux juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, en vertu d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs, prise devant M. le juge de paix du canton de Vihiers, le neuf avril mil huit cent soixante-dix-neuf ;
Ayant pour avoué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, y demeurant rue Cendrière, n° 12 ;
En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Grenouilleau, journalier, demeurant à Nueil-sous-Passavant, au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Grenouilleau, sus-nommés, fonction à laquelle il a été nommé par délibération prise devant M. le juge de paix du canton de Vihiers, le neuf avril mil huit cent soixante-dix-neuf ;
Il sera procédé, le dimanche vingt-huit septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi précis, en l'étude et par le ministère de M^e Tahet, notaire à Vihiers, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession bénéficiaire dudit sieur Jean Grenouilleau, et situés

communes de Chanteloup et de Nuillé (arrondissement de Cholet).

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.

1° Une maison, désignée au plan cadastral de la commune de Chanteloup, numéro 343, section A, comprenant une petite chambre, un toit à vaches, grenier sur le tout, issue devant et un petit jardin situé sur la commune de Nuillé et séparé de la maison par la route, contenant, le tout, un are soixante-six centiares environ.

2° Une écurie, située sur la commune de Nuillé et séparée de la maison ci-dessus désignée par la grande route, joignant au nord M. Charles Maurat, au couchant et au sud Gallard, à l'est la grande route.

3° Cinq ares quinze centiares environ, formant aujourd'hui une seule planche de jardin, à prendre dans une pièce de terre nommée l'Ouche-Dubois, comprise au plan cadastral de ladite commune de Chanteloup sous le numéro 372, section A, joignant au nord, à l'ouest et au sud le sieur Darbiau, et à l'est le sieur Grenouilleau-Body.

Ces immeubles seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e BEAUREPAIRE, avoué pour-suisant ;
2° A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le quatre septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-cinq centimes, décimes compris.
(461) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré,

Entre M^{me} Julia-Mathilde Chandru, épouse de M. Marie-Joseph-Henri de la Vèze, avocat, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux ;

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué-licencié près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville ;

Et M. de la Vèze, sus-nommé, ayant pour avoué constitué M^e Le Ray ;
Il résulte que M^{me} de la Vèze a été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait, dressé par l'avoué soussigné.

Saumur, le quatre septembre mil huit cent soixante-dix-neuf.
(462) BEAUREPAIRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROBERT, AMBROISE.

Conformément à l'article 504 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Robert, Ambroise, ancien boulanger à Saint-Florent, sont invités à se trouver, le mercredi 17 septembre 1879, à une heure du soir, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon se voir déclarer en état d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.
(463)

JARDINS

A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.
Place du Roi-René.
S'adresser à M. PICHAU. (54)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4.
Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RENOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

HORS D'INDICATION.

Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 1.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

D'OCCASION,

Un beau DOG-CARD de chasse, un CHARIOT et un BREACK.

VASSEUR, à Saumur.

25 Voitures au choix.

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT, bien dressée, robe blanche et marron.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE ÉPAGNEULE

Bien dressée.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BELLE ET BONNE CHIENNE de chasse, dressée.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE CHIENNE D'ARRÊT, âgée de deux ans, allant à l'eau.
S'adresser à M. MAHET, cantinier de la Colonie de Saint-Hilaire (Vienne), par Fontevraut. (454)

CHASSE

La chasse est interdite sur la Terre du Fré, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission signée de M. DE L'ESPAGNEUL. (435)

UNE COMPAGNIE D'ASSURANCES demande un agent général pour l'arrondissement de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTES

M. GABORIT demande un apprenti.

MM. CHANLONNEAU et MAURICE demandent un apprenti.

MACHINE A BATTRE

A MANÈGE.

M. BORET, AUGUSTE, ancien machiniste des chemins de fer de l'Etat, à l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquiescer une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secouepaille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage.
Prix très-modérés.
Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR ;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.